

Séance de consultation publique



Consultation publique
La Briqueterie
Ville de La Prairie

11 OCTOBRE 2023
PROJET 9772301

Déroulement de la présentation

La démarche consultative

Les prochaines étapes

Les projets d'aménagement



Section 01

La démarche consultative

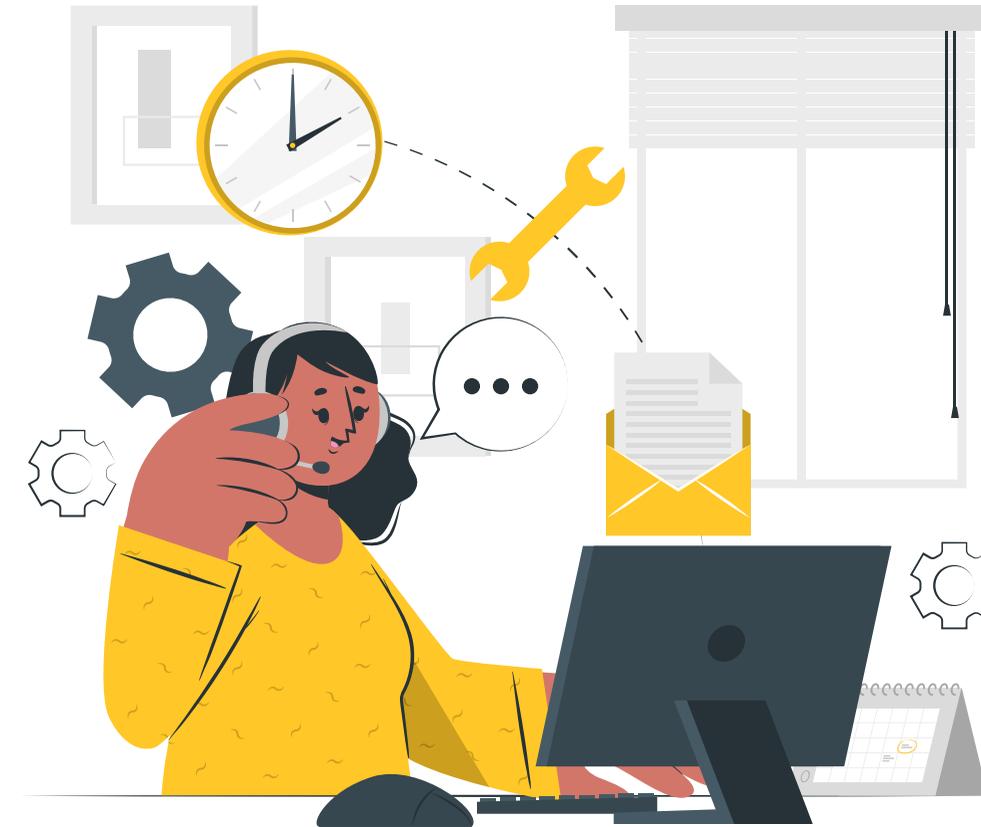
Historique des étapes

— 3 séances de consultation et d'information en 2020

- Une assemblée publique en présentiel le 28 janvier 2020
- Une rencontre virtuelle d'information le 17 juin 2020
- Une rencontre virtuelle de participation citoyenne le 9 décembre 2020

— 3 séances virtuelles de présentation des concepts d'aménagement issus de la communauté en 2021

- Le 10 mars 2021, le 17 mars 2021, le 24 mars 2021



Objectifs de la démarche participative

- Inclure les citoyens et citoyennes de La Prairie dans le processus de développement du site;
- Recueillir les positions et les idées des citoyens et citoyennes concernant le développement de ce site;
- Développer une vision concertée du développement du site de l'ancienne briqueterie.

Objectifs de la séance

- **Rappeler les projets présentés**
- Obtenir une rétroaction sur les **points de convergence et de divergence** et sur les orientations souhaitées

Règlement sur le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

- Assure un **développement cohérent et durable** dans une **zone précise**
- Cette zone doit faire l'objet d'une **planification détaillée** par les propriétaire avant toute modification des règlements d'urbanisme
- Offre une flexibilité quant aux aménagements possibles tout en assurant un **respect des grandes lignes directrices** émises par la ville
- Le PAE doit être approuvé par la municipalité et des **conditions** peuvent être émise pour la réalisation du projet



Prochaines étapes

Consultations

- Consultation citoyenne du 11 octobre
- Consultation citoyenne du 24 octobre



D'ici fin 2023

- Adoption d'un règlement sur les PAE
- Adoption d'un règlement de concordance pour conformité du schéma d'aménagement de la MRC du Roussillon



Section 02

Les projets d'aménagement

Projets d'aménagement

5 éléments à considérer pour les projets d'aménagement :

- La présence des **espaces récréatifs, espaces verts et de détente**
- La **qualité de vie et de l'environnement**
- **L'innovation** des concepts d'urbanisation
- La **densité d'occupation** et des **hauteurs** des bâtiments
- La **mixité** sociale, multigénérationnelle et des fonctions urbaines (institutionnelle, commerciale et résidentielle).



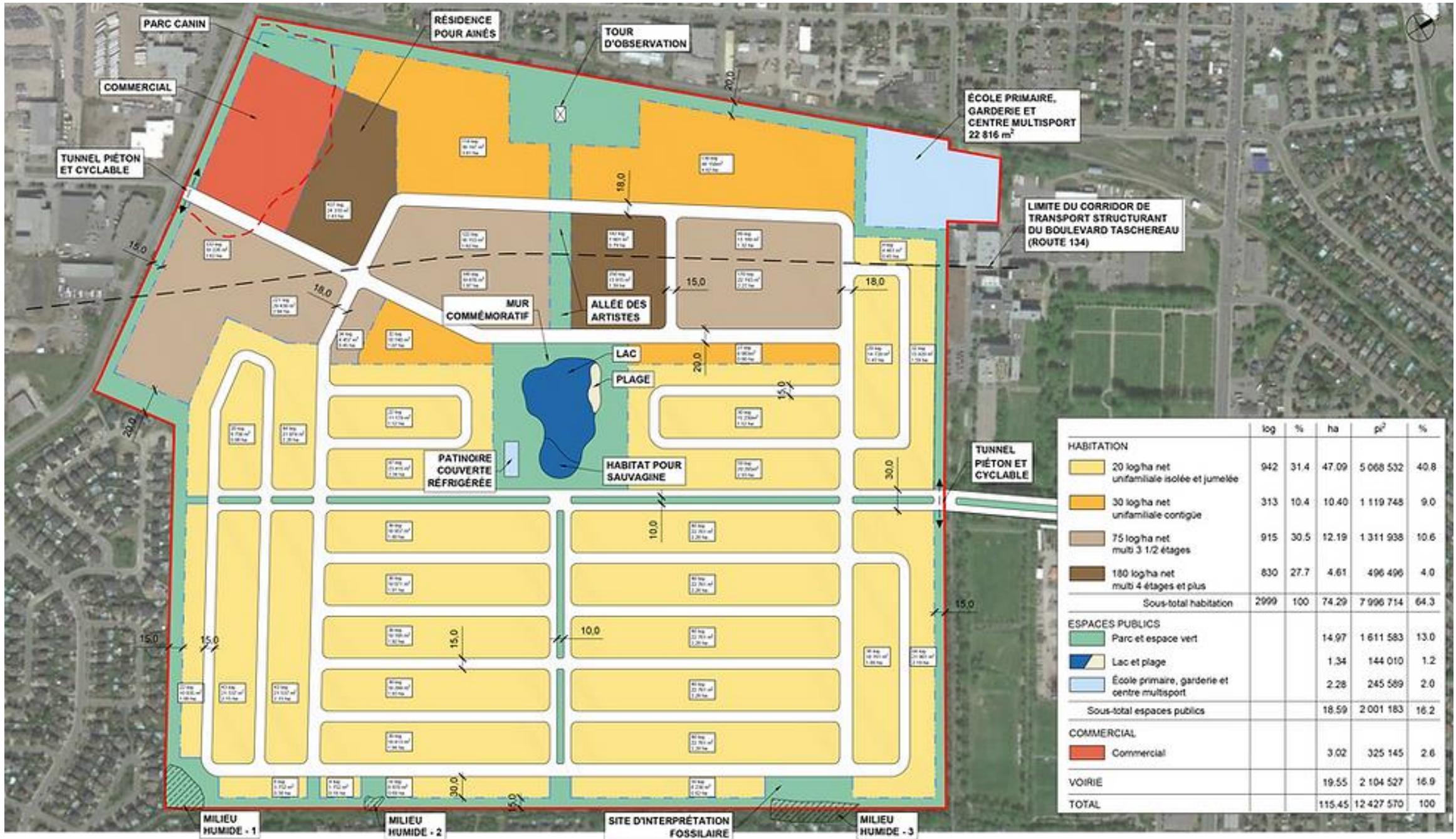
Projets d'aménagement

- Acti-Cité
- Aménagement de l'ancienne carrière de La Prairie
- Le cœur de ma ville
- Pour un pôle de saines habitudes de vie
- Carrière Vivante



Un quartier centré sur l'activité physique

- Un site d'extraction de 12,5 millions de pieds carrés transformés en un **quartier résidentiel**;
- **1 800 000 pieds carrés d'espaces verts et bleus (16 % du site)** voués à la pratique d'activités récréatives intérieures et extérieures;
- 7,4 km de **pistes multifonctionnelles** continues et raccordées au réseau municipal;
- 80 % de la superficie résidentielle affectée à de **l'habitation unifamiliale**;
- **Renforcement du pôle académique et sportif** la Magdeleine – Jean de la Mennais – parc Lucie-F. Roussel par l'ajout d'une garderie, d'une école primaire et d'un centre multisports.



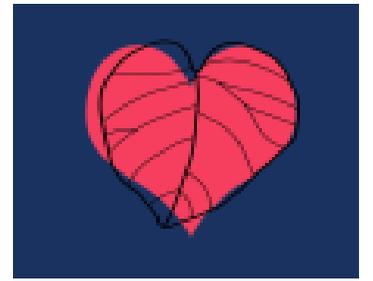
Aménagement de l'ancienne carrière de La Prairie

Un pôle intergénérationnel rassembleur, vert et durable

- Devenir un lieu de **rassemblement intergénérationnel et de partage**;
- Mettre en place et valoriser une **vaste superficie d'espaces verts, communautaires et nourriciers** (poulaillers, forêt, jardin communautaire);
- Créer de **plus petits terrains individuels et davantage de terrains partagés et communautaires**;
- Développer un **modèle de communauté** basé sur l'entraide et le partage d'outils collectifs;
- Développer des équipements favorisant **l'autonomie alimentaire**;
- Multiplier les **activités intergénérationnelles**;
- Favoriser **l'esprit communautaire** dans un quartier multifonctionnel.



Le cœur de ma ville



« Redonner vie à notre ville en attirant nos propres citoyens chez nous et faire de La Prairie une ville belle, innovatrice et exemplaire pour le développement durable, une La Prairie qui nous rendra fiers. »

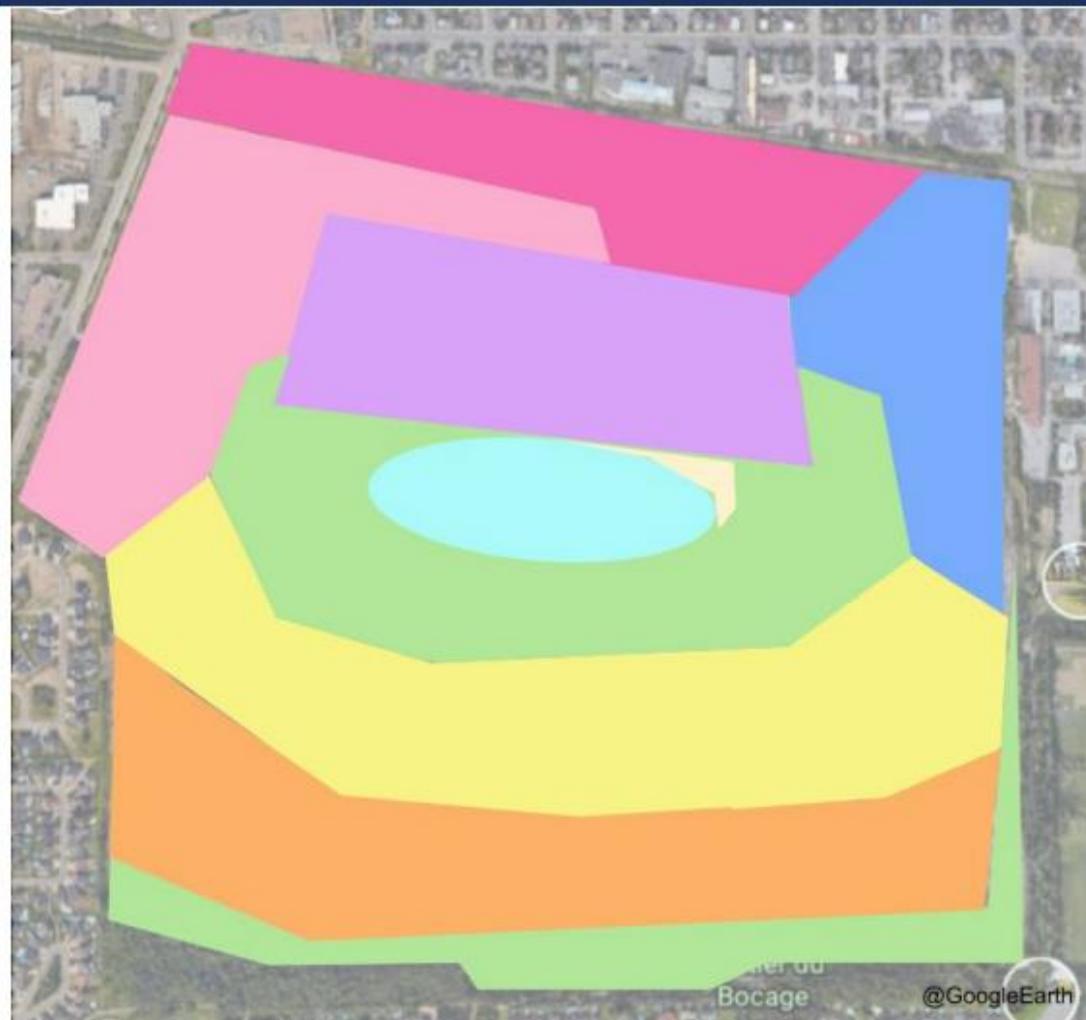
- Un projet ambitieux qui tire parti des **opportunités existantes**
- Un **lieu de vie dense et mixte**
- Un **espace à échelle humaine** qui laisse la part belle aux **piétons**
- Un **écoquartier vert** permettant de contribuer à produire une **alimentation saine**
- Un **lieu pour nous rendre fiers**

3. LA SOLUTION – LE CŒUR DE MA VILLE

3.8 ORGANISATION SPATIALE DES FONCTIONS



-  Commercial
-  ORESTAD – Mixité résidentiel-commercial
-  Complexe démocratique, institutionnel, professionnel
-  Infrastructures de sport et de plein air
-  Parc boisé et gazonné avec lac baignable
-  FRIBOURG – Résidentiel intermédiaire de densité
-  LANGLEY – Mini-maisons



-  Commercial
-  Orestad (mixité)
-  Complexe démocratique, institutionnel, culturel et professionnel
-  Infrastructures de sport
-  Parc boisé et gazonné
-  Lac baignable
-  Fribourg
-  Langley

35

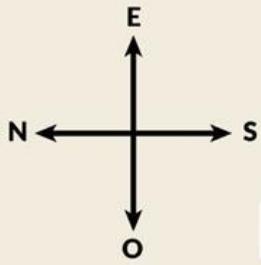


Pour un pôle de saines habitudes de vie

Pour un pôle
des saines habitudes de vie

Un projet complémentaire aux installations déjà existantes dans l'enceinte du collège Jean de la Mennais. Un projet qui s'étend sur seulement 10 % du terrain total de l'ancienne briqueterie.

- L'utilisation de seulement 10 % du terrain de l'ancienne briqueterie
- La création d'un pôle de saines habitudes de vie avec la présence **d'équipements sportifs et récréatifs**
- Un espace divisé entre deux parties :
 - > **Une école primaire** d'environ 550 élèves et des espaces sportifs sur 32 000 m²
 - > Et un **parc multifonctionnel** de 48 000 m²



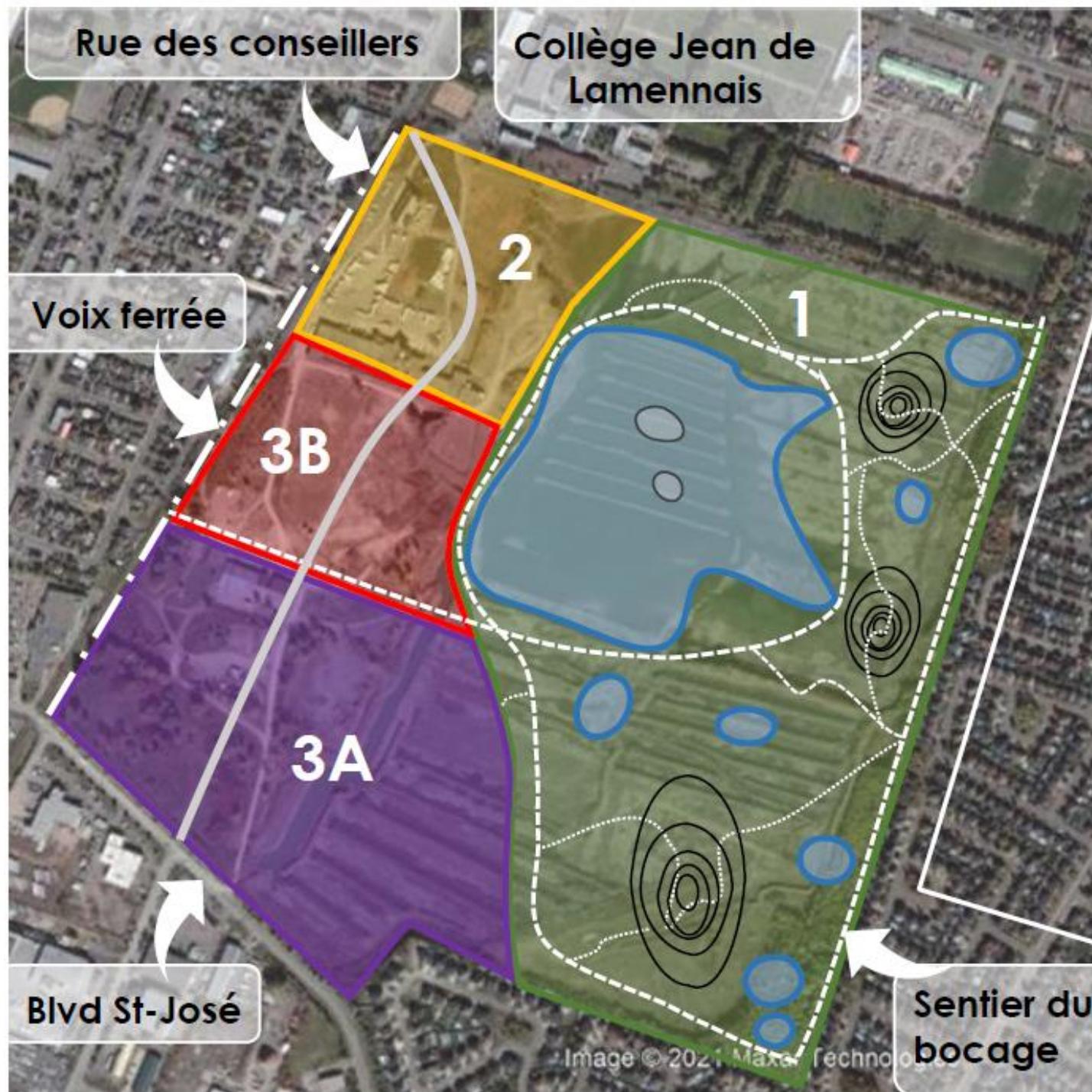
Pôle des saines habitudes de vie



Carrière vivante

Un projet en faveur d'une restauration écologique des lieux et de l'aménagement d'infrastructures vertes au profit de la collectivité.

- La mise en valeur du site grâce à une **restauration écologique des lieux** et à **l'aménagement d'infrastructures vertes** au profit de la collectivité;
- La protection et la mise en valeur de la biodiversité avec la **conservation** d'une grande partie du terrain pour un **vaste parc comprenant un plan d'eau**, permettant la protection de milieux humide et le désenclavement de la population des rainettes faux-grillon;
- Un projet basé sur le concept de **services écosystémiques**;
- La présence de **deux zones résidentielles de différentes densités**;
- La présence **d'équipements sportifs et récréatifs** originaux;
- Un **réseau piétonnier** et des îlots de voisinage favorisant la **mixité sociale et multigénérationnelle**.



Les points de convergence

- Créer un **milieu de vie à échelle humaine** favorisant la vie en **communauté** et **l'intergénérationnalité**;
- Promouvoir la **présence d'espaces verts**, pour la détente et le sport;
- Favoriser les meilleures pratiques urbanistiques avec l'intégration de **pratiques innovantes**, notamment en termes de développement durable;



Les points de convergence



- Développer un pôle favorisant **l'activité physique** et les **saines habitudes de vie**, notamment grâce à l'intégration d'un **réseau de mobilité durable**;
- Intégrer et **connecter** efficacement le nouveau développement aux quartiers existants de la prairie grâce à un **réseau efficace de transports en commun** et à **la création d'accès routiers**;
- Mettre en valeur le **patrimoine fossilifère** présent sur le site;
- Intégrer des **infrastructures sportives et récréatives** qui desserviront l'ensemble de la ville de La Prairie.



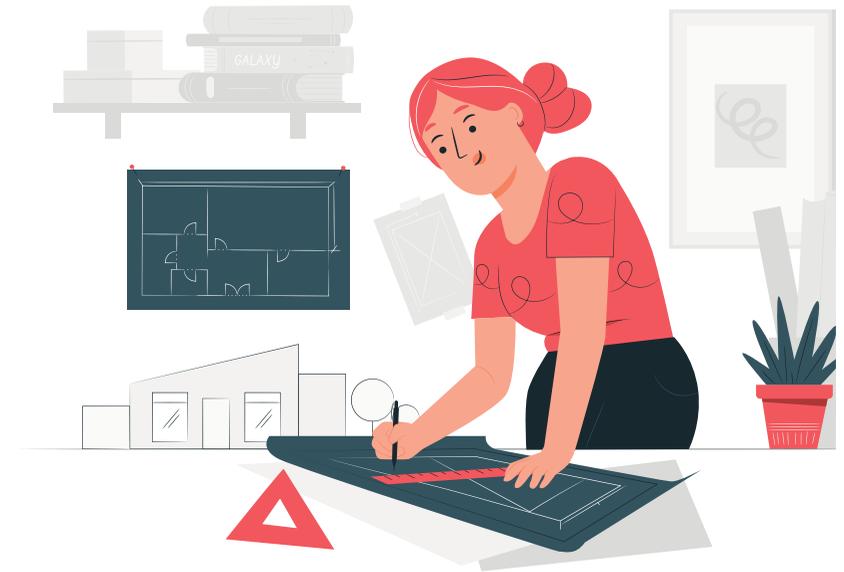
Les points de divergence

- La **superficie** réservée aux logements
- La **superficie** réservée aux espaces verts
- La **nombre et la typologie des logements** : maisons unifamiliales, immeubles de plus ou moins cinq étages
- La **hauteur maximale** des bâtiments et la **densité** des aires réservées aux logements
- La **conservation** d'une partie de la carrière et l'établissement de zones de protection de la biodiversité



Les éléments à considérer

- **L'accès aux équipements et aux infrastructures** par les citoyens de la prairie;
- La **densité requise** par les documents d'aménagement;
- La **gestion des accès au site** et le risque de congestion;
- La gestion des travaux et les **mesures d'atténuation** prévues pour ceux-ci;
- La **mixité sociale** et **l'abordabilité** des résidences;
- Les **coûts et le financement** des projets de développement.



Merci

BC2

